

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE 29/09/2015</p>

L'an deux mille quinze et le dix décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents: MM. R. PLA, C.CHAPRON, J. MALLEA, J.BALLANEDA, L.AUCHERE, N.ARNOUX, M.BAIGES, A.CALLS, A.DABASSE, J.TUBERT, J.M.VIDAL, G.LAFONT, D.FIGUERES

Absents excusés: X.LOUGARRE

Secrétaire de séance: J.TUBERT

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

ZAC – CHOIX DE L'AMENAGEUR

Mr le Maire explique que la commission désignée pour étudier les remises des offres et candidatures lors du lancement de l'avis public à la concurrence pour le choix de l'aménageur de la future ZAC les Escoumelles s'est réunie deux fois afin d'étudier les dossiers des candidats. Au départ, 4 candidatures déposées et seulement 3 offres reçues. La société GGL n'ayant pas soumis son offre. Sur les trois offres reçues, celle qui a été retenue par la commission est celle de la SAS AM (Angelotti/Moreau) qui a présentée une offre en adéquation avec les critères de l'avis. Le Maire explique que la maîtrise foncière à 90% de la SAS AM est un argument très important dans le choix de l'aménageur car cela permet d'envisager sereinement le démarrage des travaux et évite bien des démarches et retard. Ainsi, après avoir donné lecture du compte rendu de la commission de la ZAC, le Maire soumet au vote le choix de l'aménageur, SAS AM

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PLU – ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique démarrera le 07 octobre prochain pour se terminer le 09 novembre 2015. Le commissaire enquêteur désigné est Mr Michel PLANES, que Mr le Maire a déjà rencontré afin de fixer avec lui les 4 permanences en Mairie. A cet effet, deux articles parus dans l'indépendant et le Midi Libre spécifient les permanences et l'objet de cette enquête. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour rendre son rapport et après les deux mois de recours, si aucune objection n'a été portée, le PLU pourra être approuvé par le Conseil Municipal pour une application début mars 2016.

DEMOLITION LAVOIRS

Le marché de la démolition des lavoirs a été confié à l'entreprise CAMAR. Afin de s'assurer de la faisabilité de la création de parking en lieu et place, le maire a chargé l'entreprise GFC d'effectuer une étude de sol. Les résultats seront connus d'ici fin octobre.

PERSONNEL COMMUNAL – PARTICIPATION MUTUELLE

Bien que la loi sur la participation des entreprises dans le financement de la protection santé des salariés, entrant en vigueur en janvier 2016, ne s'applique pas encore au secteur public, le Maire souhaite toutefois apporter une contribution financière pour les agents et ainsi assurer une protection prévoyance que beaucoup d'agents ne peuvent financer. Mr le Maire propose la somme de 20 euros par agent et par mois et propose de soumettre à la commission paritaire du centre de gestion cette mise en place via le procédé de labélisation.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

GROUPEMENT DE COMMANDE FORMATION DU PERSONNEL

La CCACVI souhaite mettre en place un groupement de commande pour les formations hygiène et sécurité des agents de l'ensemble de la communauté de communes afin de réduire des coûts souvent onéreux pour une commune. L'avantage sera la baisse des coûts mais aussi la possibilité d'avoir des cessions communes. Mr le Maire soumet au vote le rattachement d'Ortaffa à ce groupement

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Mr le Maire expose que pour les besoins du service, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme Anne Marie Cardona, qui assiste la Directrice de l'école maternelle au quotidien, dans un emploi équivalant à celui d'Atsem. Son temps de travail passera de 23h à 25h. Mr le Maire soumet au vote ce changement modifiant ainsi le tableau des effectifs

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ACQUISITION VEHICULES

Mr le Maire passe la parole à Mr Auchère qui a participé aux négociations pour le choix des véhicules. En effet, trois achats ont été effectués. Le premier pour remplacer le Mascot qui présente des signes de fatigues= et dont les réparations sont beaucoup trop importantes et onéreuses. Deux entreprises ont été consultées : Renault et Peugeot/Citroen. L'offre retenue est celle de Peugeot/Citroen qui a proposé un camion adapté aux besoins de la commune, ajoutant un contrat d'entretien et reprenant l'ancien camion. Le montant total de cette acquisition s'élève à 49 173,90 € TTC. Après les explications de Mr Auchère, Mr le Maire soumet au vote cette acquisition :

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

Une autre acquisition a fait l'objet d'une consultation auprès des deux mêmes entreprises pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour remplacer également l'actuel C15. Le choix s'est porté sur un utilitaire électrique pour des raisons environnementales mais aussi économique et techniques, car ce véhicule pourra se brancher directement sur une prise 220 v pour être rechargé et l'entretien se résumera à de simples contrôles. Mr le Maire soumet au vote cette acquisition

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

Mr le Maire explique également qu'un véhicule électrique a été également acheté pour permettre au futur ASVP d'être indépendant dans ses fonctions. Ce véhicule la C Zéro, pourra être également utilisé par les agents pour se rendre à trésorerie ou en préfecture.

AJUSTEMENTS COMPTABLES

Après une étude faite par la trésorerie d'Elne, il s'est avéré que des régularisations comptables doivent être faites au niveau de la régie cantine. Cette régularisation a été faite sur 2 exercices 2013/2014 et nécessitent d'annuler des titres de recettes de cantines non perçus suite à des impayés. Ce qui a pour conséquences d'ouvrir des crédits sur le compte 673 pour un montant total de 546 euros. Une autre régularisation doit être faite pour un titre émis deux fois sur l'exercice 2012 pour un montant de 537,63 euros. Là aussi il faut ouvrir les crédits pour le même article. Mr le Maire demande aux élus de valider cette ouverture de crédits.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

REGULARISATION AMORTISSEMENTS

Un contrôle opéré par la Préfecture au sein de la trésorerie d'Elne a révélé que la commune n'avait pas amorti depuis 2010 certains travaux. Il est demandé aujourd'hui à la commune de régulariser cette situation. Compte tenu du montant de l'amortissement et des travaux, Mme Cambou propose aux élus d'amortir sur deux ans à compter de 2016 pour se libérer de ses opérations et ainsi répartir sur une trésorerie assainie en 2018. Le Maire soumet au vote cette régularisation.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ADHESION COMMUNES FORESTIERES

Chaque année la commune doit délibérer pour reconduire son adhésion à ce groupement. Mr Malléa, membre titulaire désigné, rappelle que cette instance a un grand intérêt et que nous pourrions bénéficier de son aide pour des projets de construction futurs.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

NAP – RENTREE SCOLAIRE 2015

Mme Ballaneda explique que la rentrée des NAP s'est passée sans problème malgré les modifications apportées. En effet, l'année dernière les NAP étaient réparties sur 4 jours et cette année sur trois jours et le 4eme jour étant du temps périscolaire. Les parents se sont adaptés à ce changement sans aucun problème et aucun dysfonctionnement dans le service, le personnel correspondant a été prévu par la CCACVI.

MARCHE ASSURANCES

Mr le Maire rappelle que les contrats d'assurance sont soumis à appel d'offres. Afin de renouveler les contrats de la commune, il est nécessaire de lancer un marché, pour lequel la commune sera assisté par le cabinet risk management assurances dirigé par Mr Dominique Boisserie. Le Maire soumet au vote le lancement de cet appel d'offres et le choix du cabinet

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Mr le Maire informe que depuis juillet 2015, une nouvelle réglementation est appliquée pour toutes les formes de publicité et d'affichage sur les communes. Mr le Maire propose de prendre attache avec les services préfectoraux pour mettre en place cette nouvelle réglementation en associant les commerçants. Mr le Maire charge Mme Cambou de préparer les éléments nécessaires qui seront transmis aux commerçants au cours d'une réunion de travail.

CLIMATISATION ECOLE ELEMENTAIRE

Mr le Maire propose d'installer dans chaque classe la climatisation réversible comme cela a été fait à la maternelle dans un soucis de confort mais aussi d'économie. Cette dépense sera inscrite dans le budget 2016.

COMMUNICATION AMF

Mr Pla donne lecture du message adressé par l'AMF aux élus concernant l'accueil des réfugiés syriens sur notre territoire. Après que l'ensemble des élus se soit exprimé, le conseil municipal a constaté l'absence de logements vacants sur notre village, et donc de ce fait, ne peut donner une suite favorable au message de l'AMF.

DEMOUSTICATION

Suite à la prolifération des moustiques cette année, la commune souhaite adhérer à l'IED qui prend en charge le traitement de ces nuisibles à l'état larvaire. Mr le Maire rappelle que le traitement à lui seul ne suffit pas et qu'une campagne d'information et de sensibilisation sera mise en place l'année prochaine pour rappeler aux administrés les précautions d'usage à suivre. Afin d'intégrer la campagne de traitement pour l'année 2016, Mr le Maire soumet au vote l'adhésion de la commune à l'IED

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

QUESTIONS DIVERSES

ASA

Mr le Maire informe qu'une réunion s'est tenue en Mairie avec la DDTM, l'Asa et la commune concernant la situation actuelle de l'Asa et son avenir. Une étude est actuellement en cours et dirigée par la Chambre d'agriculture qui orientera le choix soit d'une dissolution de l'asa soit de son maintien. Certains propriétaires sont en

procédure contre l'Asa suite à des pénalisations de défaut d'entretien. Affaire à suivre.

DEMANDE DE SUBVENTION ADEME

La commune souhaite solliciter l'Ademe pour financer son étude de plan local de déplacement afin d'améliorer le stationnement et la circulation dans le village, aux abords des écoles et dans les principaux axes routiers. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 50% par l'ademe. Une demande sera également adressée au conseil général qui participe au financement de ce type de projet. Mr le Maire demande à l'assemblée de valider la demande de subvention pour l'ademe.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

COLIS DES AINES

Mr le Maire propose de revoir l'âge auquel seront donnés les colis de Noël. Actuellement l'âge est de 60 ans. Il propose de le porter à 70 ans pour cette année. La proposition est soumise au vote :

Accord par 12 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

AIRE DE JEUX

Mr le Maire explique que l'aire ne peut encore être ouverte car il reste à poser le portail qui en sécurisera l'accès. L'entreprise qui devait poser le portail est en liquidation et l'huissier en charge du dossier doit contacter la mairie pour récupérer le matériel et le faire installer. Mr le Maire espère une ouverture du parc après les vacances de la Toussaint. Concernant les plantations, plusieurs paysagistes ont été consultés et nous attendons les devis pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL